

Causerie du Dimanche

Enfin, c'est décidé; il ne doit plus quitter le département de la Charente-Inférieure.

— Qui? le cousin Pion-plon?

— Non.

— Qui donc?

— Lui.

— Qui, lui?

— Maître Jolibois.

— Seulement c'est à la Rochelle qu'il va faire entendre, cette fois, sa « parole éloquente et convaincue. »

Le 24 décembre prochain, devant le tribunal correctionnel de la Rochelle, M^e Jolibois doit défendre le trop énergique M. Ossian Pic, prévenu de diffamation.

Allons! les chislehuratiens, une troisième pour La Rochelle!

J'entends déjà d'ici l'éloquent avocat bonapartiste :

« Messieurs, le gouvernement de l'Empereur dont je m'honorrrre d'avoir été l'un des plus modestes et des plus dévoués serviteurs, le gouvernement de l'Empereur avait ouvert sur notre pays une ère de paix et de prospérité.

« Je sais, messieurs, que dans ce riche département, dans cette belle Saintonge, au milieu de ces brrrraves populations des campagnes dont je m'honorrrre d'être l'ami (sensation) on conserve encore pieusement le souvenir du glorieux souverain qui régna durant vingt années sur la France; je sais qu'on conserve encore un sympathique respect pour les nob es exilés qui attendent dans l'infirmité, sur la terre étrangère, le jour bénii où leur seront ouvertes les portes de la patrie... (L'émotion générale gagne les bonapartistes. Les trois colporteurs de bulletins de vote qui sont dans l'auditoire, pleurent à chaudes larmes.)

« Ah! messieurs! le gouvernement de l'Empe-

rrre, que je suis fier d'avoir servi, le gouvernement de l'Emperrrre, vous le savez, a été indignement calomnié; ses ennemis de loi ont mangé ni les insultes ni les outrages; mais, la médisance a eu beau distiller son venin, la calomnie a eu beau jeter tout son fiel, l'Empire aura encore dans notre histoire nationale la page la plus glorieuse et la plus pure. (Sensation prolongée.)

« La postérité, je l'affirme, sera saisie d'admiration et de reconnaissance devant les bienfaits du règne libéral de Napoléon III....

» Messieurs, je vous demande pardon de me laisser aller à cette exaltation généreuse; mais, vous me permettrez de vous dire toute ma pensée sur le régime vraiment démocratique, celui-ci, dont je m'honorrrre (sensation) d'être le fidèle partisan....

» Je faisais tout à l'heure appel à l'opinion de la postérité; eh bien! si nos arrière-neveux vénèrent le gouvernement de l'Emperrrre, je crois que l'insurrection du 4 septembre leur inspirera un insurmontable dégoût. (Murmures dans le camp républicain. — Les bonapartistes se remettent de leur attendrissement. — L'un d'eux glisse cette appréciation dans l'oreille de son voisin : Y parle ben, voué; olé li qué pa engoué!)

» Ah! messieurs, ils étaient bien crimin's, (murmures plus bruyants) ils étaient criminels, oui, malgré ces murmures, j'ai le droit de le dire, les hommes qui, en face de l'étranger, pour satisfaire leurs ambitieuses passions renverserent le gouvernement légal du pays. Oui, l'émeute du 4 septembre fut un abominable attentat; c'est le 4 septembre, crions-le bien haut, qui doit être responsable de tous nos malheurs.... date néfaste!.... jour maudit!.... Ah! messieurs, ce sera l'éternelle honte de la République, — de la République, plaise à Dieu! que la France n'embrasse jamais ce triste gouvernement qui, selon la parole de l'illustre homme d'Etat, conduit au sang ou à l'imbécillité.... (Chuchotements.)

» Mais, messieurs..... (Pardon, lecteurs, ici l'orateur aborde la question de diffamation, et la loi nous défend de le suivre sur ce terrain.)

13 décembre 1874.

Arthur LANLAIR.